

# PAIX LITURGIQUE

## Faire une demande

Vous souhaitez la messe traditionnelle dans votre paroisse et ne savez pas comment faire ? Alors ce **vade-mecum** est fait pour vous !

Un peu plus d'un an après la publication du Motu Proprio *Summorum Pontificum*, notre pape émérite Benoît XVI réaffirmait lors de son voyage en France son souci de mettre fin aux querelles liturgiques et d'œuvrer à l'unité. Dans son discours aux évêques réunis à Lourdes le 14 septembre 2008, il rappelait en effet à propos de son Motu Proprio du 7 juillet 2007 : « *Je mesure les difficultés qui sont les vôtres, mais je ne doute pas que vous puissiez parvenir, en temps raisonnable, à des solutions satisfaisantes pour tous, afin que la tunique sans couture du Christ ne se déchire pas davantage. Nul n'est de trop dans l'Église. Chacun, sans exception, doit pouvoir s'y sentir chez lui, et jamais rejeté.* »

Dans le même temps, les 24 et 25 septembre 2008, un sondage effectué par l'organisme CSA à la demande de *Paix Liturgique* illustre clairement que 20 à 35 % des catholiques pratiquants souhaitent vivre leur foi catholique au rythme de la forme extraordinaire du rite romain dans leurs propres paroisses.

Ces réalités ne peuvent pas nous laisser indifférents et il est de notre devoir de mettre le média que constitue *Paix Liturgique* au service des fidèles qui, ici et là, se lancent dans la grande aventure de demande de mise en application du Motu Proprio pour le bien de leurs familles et pour EXAUCER le désir secret de ces millions de catholiques français (34 % des catholiques pratiquants) de vivre eux aussi leur foi catholique au rythme de la forme extraordinaire.

Si de nombreuses demandes ont déjà pu s'exprimer souvent dans un contexte peu propice et dans des conditions difficiles, force est de constater que de nombreuses familles intéressées se sentent - à tort le plus souvent - isolées. Elles se demandent ce qu'elles doivent faire et surtout comment elles peuvent le faire.

Notre objectif est de tenter de les aider en leur faisant part de l'expérience des nombreuses familles qui se sont déjà lancées.

### REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Tout ce que nous allons présenter ci-dessous ne concerne en rien les paroisses dont les curés, ouverts et bienveillants, n'ont pas attendu le sondage de *Paix Liturgique* pour savoir qu'il y avait parmi leurs paroissiens de nombreux fidèles attachés à la forme extraordinaire du rite romain. Dans ces paroisses exemplaires où les curés œuvrent à satisfaire cette demande dans la paix et la bienveillance, la volonté du Saint-Père émérite a été entendue et reçue dans la simplicité et l'authenticité.

Malheureusement, dans grand nombre de nos paroisses, nos pasteurs n'ont pas initié spontanément ce processus de pacification et n'ont pas encore été moteurs. C'est aux nombreux fidèles qui se trouvent dans cette situation que nous proposons ce "vade-mecum".

### PREMIÈRE ÉTAPE : FAIRE CONNAISSANCE

La première étape fondamentale est celle de faire connaissance les uns avec les autres.

### FAIRE CONNAISSANCE AVEC D'AUTRES FAMILLES INTÉRESSÉES

Il n'est certes pas possible de faire connaissance avec toutes les familles d'une paroisse désireuses de vivre leur foi au rythme de la liturgie traditionnelle de l'Église (potentiellement 20 à 35 % des pratiquants).

Néanmoins, il est indispensable avant de se lancer de faire connaissance avec quelques autres fidèles motivés par l'objectif de pouvoir assister à la messe selon la forme extraordinaire dans leur paroisse.

Faire connaissance apparaît comme facile, ce n'est pourtant pas toujours le cas.

Votre première tâche sera donc d'identifier les trois ou quatre familles qui s'associeront à vous pour vous lancer dans l'aventure de la demande.

Que faire alors si l'on croit ne connaître personne ?

La première chose est d'être bien convaincus que vous n'êtes pas les seuls de votre paroisse à vous croire seuls. Il vous faut user de patience et de talent, aller sur Internet pour faire connaître votre souhait, consulter des associations ou des prêtres amis pour qu'ils vous livrent les secrets de leurs carnets d'adresses... jusqu'au moment où vous aurez constitué le noyau initial. À ce stade, *Paix Liturgique* peut vous apporter son concours en vous mettant en rapport avec d'autres familles isolées qui, comme vous, souhaitent la célébration de la forme extraordinaire de la liturgie dans leur paroisse mais pensent elles aussi qu'elles sont seules...

Nous recevons sans cesse des messages de cet ordre sur le site de *Paix Liturgique*.

## FAIRE CONNAISSANCE AVEC VOTRE CURÉ

Il en est du curé de votre paroisse comme des familles dont nous parlions plus haut... Peut-être ne le connaissez-vous pas bien ou pas du tout et lui ne vous connaît probablement pas beaucoup plus et peut-être pas sous l'angle de ce que vous allez lui demander...

Quoi qu'il en soit et quel que soit votre degré de connaissance, le préalable indispensable à toute demande "formelle" est que vous alliez à sa rencontre pour lui faire part de votre souhait. Idéalement, il faut lui proposer une rencontre informelle et amicale, un apéritif ou un dîner, pour faire connaissance et lui permettre d'incarner votre demande, si possible avec l'aide de deux ou trois autres familles.

## LA DEMANDE FORMELLE

Votre noyau constitué et le curé informé de votre souhait, il vous reste à formaliser votre demande.

Cette formalisation - qui pourra se faire de préférence par courrier mais qui peut aussi se faire par téléphone si vous connaissez bien votre curé - aura pour objet de solliciter simplement un rendez-vous que votre curé ne saurait vous refuser.

Lors du rendez-vous, où vous vous rendrez avec les représentants de deux ou trois autres familles, vous ferez part officiellement à votre curé de votre demande.

Bien sûr, il ne s'agit pas d'être naïfs : votre demande ayant pour objet d'obtenir la célébration d'une messe traditionnelle dominicale régulière à un horaire familial dans votre paroisse, elle ne sera acceptée nulle part en l'état et ne sera, dans 99,9 % des cas, que le début d'un long processus.

À l'issue de cette rencontre il semble indispensable de formaliser votre demande par un courrier pour éviter les confusions quant à l'exactitude et la réalité de votre demande.

## LES DIFFICULTÉS ET OBJECTIONS

Nous savons tous qu'il y a de moins en moins de prêtres diocésains en France, que les paroisses ne nous ont pas attendus pour s'organiser, que les meilleurs horaires pour les célébrations sont déjà occupés ou encore que certains ne voient pas notre présence dans nos propres paroisses d'un bon œil... Toutes ces raisons, NOUS LE SAVONS D'EMBLÉE, feront que le curé ne pourra pas accepter votre demande instantanément, même s'il est parfaitement bienveillant. Aussi il vous faudra avancer pas à pas et faire preuve de persévérance.

La première "difficulté" qui sera le plus souvent mise en avant sera de savoir si votre demande est bien réelle et s'il existe bien des familles qui souhaitent, comme vous, cette mise en application du Motu Proprio.

Vous êtes alors pris dans une situation presque cornélienne puisque vous savez que 20 à 35 % des catholiques pratiquants français (et donc y compris de votre paroisse) veulent cette forme liturgique mais vous ne les connaissez pas tous !

Il faut donc demander à votre curé d'avoir la générosité d'organiser, après en avoir fait honnêtement la publicité, une réunion paroissiale sur le thème de l'application du Motu Proprio. Toutes les fois où cela a pu se faire, les résultats ont été positifs et de nombreuses familles ont témoigné par leur présence, de la réalité de ce que nous indique le sondage : il y a dans toutes les grosses paroisses une demande réelle et sincère de familles qui veulent vivre leur foi

catholique au rythme de la forme extraordinaire du rite romain.

Cette solution a un énorme intérêt : elle démontre à votre curé que vous ne voulez aucunement perturber la vie paroissiale mais que vous souhaitez passer par lui pour faire avancer les choses. D'ailleurs si vous aviez commencé par recueillir des signatures ou faire circuler une pétition, il n'aurait pas manqué de vous en faire le reproche, regrettant que vous ne soyez pas d'abord passé par un dialogue avec lui.

Si votre curé ne souhaite pas organiser une telle réunion ou pense ne pas le pouvoir, vous pouvez lui demander de faire l'essai de célébrer un jour à un horaire familial (par exemple un samedi matin) de manière "expérimentale" une messe traditionnelle "pour voir". Cette solution, qui semble plus réaliste à mettre en œuvre pour commencer, peut constituer un bon début pour envisager sereinement avec votre curé une célébration dominicale régulière. Cette solution est également a priori aisée à mettre en œuvre par votre curé.

Reste ensuite que votre curé souhaitera probablement vous revoir deux ou trois fois, cela est bien normal, avant de faire ce qui lui apparaît peut-être comme un saut dans l'inconnu...

Dans certains cas, votre curé voudra approfondir votre conviction que votre demande s'appuie bien sur plusieurs familles et pourrait aller jusqu'à vous demander de lui en donner la liste. La courtoisie et le bon sens vous permettront de l'éclairer avec charité et prudence, tout en gardant à l'esprit que ce n'est pas votre rôle de diffuser le "listing" d'amis ou de fidèles qui ne vous ont pas mandatés pour cela... Ce n'est qu'au cours de la réunion que votre curé organisera, ou de la messe expérimentale qu'il célébrera, que tous, fidèles et curé, se rencontreront et converseront librement et volontairement sur le sujet qui nous préoccupe.

Ensuite munissez-vous de votre chapelet, priez et espérez que votre curé se montre sensible à votre demande et que s'instaure petit à petit la paix et l'unité dans votre paroisse : **CELA EST POSSIBLE, PLUSIEURS DIZAINES DE CURÉS L'ON DÉJÀ FAIT.**

## DEUXIÈME ÉTAPE

Nous venons de voir ce qu'il convenait de faire pour répondre à l'invitation de Benoît XVI en demandant la mise en place de la célébration d'une messe dans la forme « extraordinaire » dans sa propre paroisse. Nous vous avons invité à vous adresser à votre curé pour lui demander de célébrer une messe "EXTRA" chaque dimanche dans votre paroisse.

De nombreuses personnes nous ont fait connaître la situation de blocage dans laquelle elles se trouvaient, la plupart du temps après l'échec de leur demande courtoise auprès de leur curé. C'est votre cas et vous ne savez plus quoi faire...

En nous appuyant une nouvelle fois sur l'expérience des nombreux témoignages que les groupes de demandeurs nous ont fait parvenir au fil des années, nous allons tenter de proposer des actions que vous pourriez continuer à mettre en œuvre pour poursuivre votre demande de célébration « extraordinaire » dans votre paroisse et pour y instaurer au plus vite l'unité, dans la légitime diversité entre tous les catholiques.

## LES FIDÈLES FACE À UNE RÉPONSE NÉGATIVE

Malheureusement, et trop souvent, vos démarches entreprises auprès du curé de votre paroisse et les rencontres formelles ou amicales (quand vous parvenez à obtenir de telles rencontres), se soldent par une réponse négative. On vous a bien fait comprendre qu'il n'était pas utile d'insister...

Pourtant vous ne voulez pas et vous ne pouvez pas en rester là.

Aussi, vous vous posez la question de ce qu'il faut faire au niveau où vous vous trouvez.

La réponse négative, définitive et ferme, que vous a donnée votre curé se fonde le plus souvent sur deux thèmes qui nécessitent des réponses distinctes.

## PREMIER CAS : LE CURÉ S'APPUIE SUR LE REFUS DU CONSEIL PAROISSIAL POUR REFUSER DE DONNER SUITE

Une remarque : canoniquement, le curé est le "patron" de sa paroisse, et le Conseil paroissial, qui a un rôle uniquement consultatif, ne peut pas s'opposer à ses décisions. Cependant, « pastoralement », le curé peut juger que l'avis négatif de son Conseil l'empêche de donner suite à votre demande, c'est le cas

que nous envisageons ici.

Cet argument souvent mis en avant n'est pas réhibitoire.

Il va donc falloir que vous retroussiez vos manches et que vous partiez à la rencontre des membres du Conseil paroissial.

Vous pouvez aller à la rencontre du Conseil paroissial dans son ensemble, c'est-à-dire en demandant de participer à la prochaine réunion dudit Conseil pour faire connaissance, présenter votre demande, régler les incompréhensions, démontrer le sérieux de votre démarche et interroger les membres du Conseil sur les motifs qu'ils pourraient invoquer pour refuser ce qui n'est en fait qu'une étape vers l'unité paroissiale reconstituée.

Les expériences de ce type de rencontres montrent que rares sont les Conseils homogènes et que, arrivés à ce niveau de dialogue, les Conseils apparaissent comme moins unanimement catégoriques que ce que l'on vous avait dit... On s'aperçoit en effet très vite que des opinions différentes à notre sujet s'y côtoient, entre ceux qui souhaitent satisfaire votre demande et ceux qui, pour des raisons souvent éloignées de votre requête, s'y opposent.

Les plus souvent, ceux qui s'opposent à votre requête vont ressortir quelques vieilles lunes qui ne manquent pas de surprendre les plus jeunes : ainsi, parmi quelques exemples vécus, on pourra refuser votre demande au prétexte que votre attachement liturgique fait de vous quelqu'un d'hostile à la condamnation de l'Action Française par le Pape en 1929, ou pire, de dangereux maréchalistes ou encore des nostalgiques de l'Algérie française...

Lorsque vous aurez expliqué que tout cela vous semble bien lointain et dans tous les cas totalement étranger à votre requête, l'on reviendra sur les craintes que vous représentez par rapport aux « acquis de Vatican II » et vos positions bien connues vis-à-vis du dialogue interreligieux : lorsque vous aurez une nouvelle fois démontré que tout cela n'a pas de rapport avec votre demande et que vous n'étiez pas nés au moment d'un Concile qui vous semble aussi loin que Vatican I ou le Concile de Trente, vous aurez peut-être ébranlé les plus ouverts de vos interlocuteurs qui commenceront alors à s'intéresser à vos propres motivations.

Mais les "risques" qu'encourent les adversaires de la réconciliation dans ce type de rencontre, font qu'ils feront tout pour qu'elle n'ait tout simplement pas lieu. Il vous faudra alors prendre votre bâton de pèlerin pour aller à la rencontre individuelle de chacun des membres du Conseil paroissial pour tenter de les convaincre de votre bonne foi... La quête de l'unité est à ce prix.

## SECOND CAS : LE CURÉ NE VEUT PAS DONNER SUITE DE SA PROPRE INITIATIVE

Le plus souvent le curé justifiera sa décision sur sa conviction que votre demande n'émane pas d'un groupe suffisant de fidèles de sa paroisse. Vous aurez alors beau insister pour demander au curé d'organiser une réunion publique ou l'implorer de célébrer une messe expérimentale, le plus souvent rien n'y fera car sa religion sera faite à propos de votre demande... même si elle s'enracine sur des motifs étrangers à celle-ci, le fait que le Vicaire général du diocèse par exemple lui a clairement dit qu'il n'était pas question pour lui, curé, d'accepter votre demande. De tels exemples sont plus que nombreux sur Paris ou Versailles.

Dans ce cas, comme pour le précédent, l'une de vos premières réactions devra être de joindre les membres du Conseil paroissial davantage pour les informer que pour les faire changer d'avis - puisque votre curé vous a dit que c'était de sa propre autorité qu'il ne souhaitait pas donner suite à votre demande et pas en se fondant sur une supposée opposition de son Conseil.

Il ne vous restera alors plus qu'à tenter d'enquêter auprès de l'ensemble des paroissiens de votre paroisse pour savoir ce qu'ils pensent eux-mêmes à ce sujet.

Pour ce faire, il n'est pas question, dans un premier temps, d'aller à la rencontre de vos frères à la sortie des messes : ce serait prématuré car l'on vous présenterait immédiatement comme des agitateurs dont le seul but est de provoquer des troubles dans la paroisse, ce qui est tout à l'opposé de ce que nous voulons faire.

Les expériences tentées ici ou là nous invitent plutôt à lancer, via des "boîtages postaux", c'est-à-dire par des distributions dans les boîtes aux lettres, une grande enquête auprès de la population de votre paroisse.

Cette action a toujours eu trois effets :

- Le premier sera de faire sortir votre demande, jusqu'alors confinée autour de quelques familles et du curé, sur la place publique ; vous aurez tout à y gagner car des débats qui s'en suivront sortira la solution.

- Deuxièmement, il est clair que parmi les fidèles qui se révéleront, il y a de grandes chances que plusieurs se déclarent, comme vous, favorables à la célébration dans votre paroisse d'une messe selon la forme extraordinaire ; c'est fort heureusement qu'ils viendront renforcer votre groupe de demandeurs.

- Enfin, vont aussi se révéler un nombre important de catholiques droits et sincères qui, sans se joindre à votre demande sur le fond, se trouveront sincèrement outrés par l'exclusion dont vous êtes l'objet et seront tout à fait prêts, dans un souci de paix, à soutenir votre demande auprès du curé et de son Conseil. Le cas de la paroisse Notre-Dame de Versailles est symptomatique à cet égard.

Le soutien de tels paroissiens, qui représentent au moins 40 % des fidèles selon le dernier sondage du CSA, vous permettra aussi de répondre à l'objection, souvent utilisée par les curés qui refusent, consistant à dire que l'intégration de la messe dans la forme extraordinaire risque de diviser la communauté et non pas de concourir à l'unité de tous les paroissiens. Interprétation ô combien malhonnête du texte du *Motu Proprio Summorum Pontificum* de Benoît XVI.

## LANCEMENT D'UNE PÉTITION

C'est dans ce contexte que vous pourrez aussi lancer une pétition paroissiale à proposer selon toutes les formes de contact possible, la question que vous posez au curé de votre paroisse étant devenue un sujet public, connu du plus grand nombre des habitants, pratiquants ou non.

## PRÉSENCE SUR INTERNET

Nous savons que plus de 50 % des français utilisent aujourd'hui le réseau Internet, et encore il convient de noter que, via leurs amis et parents, c'est plutôt 70 % des personnes qui peuvent y avoir accès. Si l'on ajoute que, pour les jeunes et les jeunes familles de moins de 35 ans, ce chiffre frôle les 90 %, l'on conviendra qu'être présent sur la Toile devient une nécessité.

Dans ce cas, ouvrir un site autour de votre demande paroissiale devient un impératif !

- Ce sera le moyen de vous faire connaître,
- de solliciter des contacts,
- et bien sûr de recueillir de nombreuses signatures pour votre pétition.

Alors n'hésitez pas et lancez-vous !

## ET TOUJOURS SOLLICITER VOTRE CURÉ

Arrivé à ce stade de votre démarche, il vous appartient de solliciter un nouveau rendez-vous avec votre curé pour faire état de vos résultats, lui remettre une copie de votre pétition et répondre ainsi à sa crainte que vous ne soyez qu'un groupuscule.

Une nouvelle fois, il vous faudra vous munir de patience, prier et attendre la décision de votre pasteur avec confiance car, vous le savez, votre demande ne cessera pas et la réponse de votre curé, même si elle est dans un premier temps négative, n'a pas de sens.

Si vous êtes déterminés, vous êtes assurés de réussir et de parvenir à une bonne solution.

## ANNEXE 1 - UN EXEMPLE DE LETTRE À DIFFUSER DANS LES BOÎTES AUX LETTRES DES HABITANTS DE VOTRE PAROISSE

Cette lettre peut être mise sous enveloppe ou diffusée telle quelle. Vous pouvez la distribuer vous-même ou passer par un organisme spécialisé comme la Poste.

Chers fidèles catholiques de XXXXXXXXX,

Vous savez que le 7 juillet 2007, le pape émérite Benoît XVI a rappelé la possibilité dans l'Église de célébrer la messe aussi bien selon la forme moderne dite « ordinaire » en français que selon la forme « extraordinaire », c'est-à-dire en latin et en grégorien, le prêtre et les fidèles tournés vers le Seigneur.

Lors de son voyage en France en 2008, le Pape émérite a réaffirmé l'actualité de ce texte et la nécessité de le mettre en application dans nos propres paroisses, pour œuvrer à la paix et à l'unité dans l'Église. À Lourdes, le Saint-Père déclarait en effet : « J'espère que l'indispensable pacification des esprits est, grâce à Dieu, en train de se faire. Je mesure les difficultés qui sont les vôtres, mais je ne doute pas que vous puissiez parvenir, en temps raisonnable, à des solutions satisfaisantes pour tous, afin que la tunique sans couture du Christ ne se déchire pas davantage. Nul n'est de trop dans l'Église. Chacun, sans exception, doit pouvoir s'y sentir chez lui, et jamais rejeté. »

Nous sommes des familles catholiques de XXXXXXXX et souhaitons vivre notre foi en pleine communion avec le Pape et notre évêque XXXXX, évêque de XXXXX, au rythme de la forme extraordinaire du rite romain.

Nous tenons à vivre notre attachement liturgique propre dans le cadre naturel de notre paroisse sans pour cela provoquer des difficultés.

C'est pourquoi, après avoir rencontré notre curé, le Père XXXXX, nous nous tournons vers vous pour solliciter votre opinion.

-- Souhaitez-vous, comme nous, vivre votre foi catholique au rythme de la forme extraordinaire du rite romain dans votre paroisse de XXXXX ?

- Si vous êtes attachés à la forme « ordinaire » moderne et en français du rite romain, seriez-vous opposés à ce que petit à petit, nous soyons intégrés à vos côtés dans le tissu paroissial ?

Merci de nous donner ci-après votre avis afin que nous puissions étudier avec le curé de la paroisse les possibilités que nous pourrions tenter, tous ensemble, de mettre en œuvre.

Vous pouvez nous faire parvenir votre avis par courrier à l'adresse suivante...

Vous pouvez aussi nous faire connaître votre avis par courriel à xxxxxx@ccccc

Vous pouvez enfin nous joindre par téléphone au : 0. .. .. .

Merci des quelques instants que vous consacrerez à cette enquête.

Sachez que nos familles prient pour la paroisse et les paroissiens afin que l'Esprit nous éclaire.

Merci de votre réponse.

NOMS DES FAMILLES COORDONNATRICES

## **ANNEXE 2 - UN EXEMPLE DE PÉTITION À FAIRE SIGNER AU SEIN DE VOTRE PAROISSE**

AU RECTO

Les soussignés souhaitent vivre leur foi catholique au rythme de la forme extraordinaire du rite romain dans leur paroisse de XXXXX.

Conformément aux possibilités bienveillantes proposées par le pape émérite Benoît XVI dans son Motu Proprio *Summorum Pontificum* du 7 juillet 2007, ils imploront donc leur curé de bien vouloir célébrer une messe dominicale hebdomadaire selon cette forme liturgique à un horaire familial.

NOM / PRÉNOM / NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES AU SEIN DE LA FAMILLE / ADRESSE / MÉL / TÉLÉPHONE / SIGNATURE

AU VERSO

Les soussignés, attachés à la forme ordinaire du rite romain, sont d'accord pour que soit accordé aux fidèles qui le souhaitent, la possibilité de vivre leur foi catholique au rythme de la forme extraordinaire dans leur paroisse de XXXXX, conformément aux possibilités bienveillantes proposées par le pape émérite Benoît XVI dans son Motu Proprio *Summorum Pontificum* du 7 juillet 2007.

NOM / PRÉNOM / NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES AU SEIN DE LA FAMILLE / ADRESSE / MÉL / TÉLÉPHONE / SIGNATURE